



COMPTE RENDU de la réunion
du caucus-loisir de Lajemmerais
tenue le 1^{er} novembre 2010
dans les locaux du Centre local de développement de
Lajemmerais à Verchères.

PRÉSENCES : Mario Chamberland, Loisir et Sport Montérégie
Monique Savard, Conseillère St-Amable
Stéphanie Lacoste, Directrice loisir sportif
Julie Patenaude, MRC Lajemmerais
Daniel Chagnon, Directeur des loisirs Ste-Julie
Manon Lanneville, Directrice des loisirs Varennes
Suzanne Gingras, Loisirs, Culture, Tourisme, Verchères
Benoît Simard, Division des loisirs et de la culture Contrecoeur

Deux thèmes ont été retenus par le caucus soit le BÉNÉVOLAT et l'INTERVENTION JEUNESSE. Il est convenu que les réunions précédentes nous ont permis de cerner assez bien la situation pour commencer à énoncer les éléments de solution dès aujourd'hui.

Suite aux échanges, il se dégage six grands axes d'intervention dont :

- QUATRE (4) pour le BÉNÉVOLAT
et
- DEUX (2) pour la JEUNESSE.

Les voici :

LE BÉNÉVOLAT

1- UN ARGUMENTAIRE ADAPTÉ À NOS RÉALITÉS LOCALES

L'apport du bénévolat a déjà été quantifié sur le plan national et nous disposons d'un argumentaire à ce niveau. Toutefois compte tenu que le loisir est de juridiction locale et que ce sont les municipalités qui doivent assumer en grande partie les frais relatifs à ce domaine, il est important de rapprocher cet argumentaire auprès de nos décideurs locaux.

Il est donc suggéré de développer une stratégie afin de permettre aux municipalités qui le désirent, de quantifier l'apport du bénévolat en loisir sur leur territoire.

Cette opération se décante en quatre interventions :

- 1- Élaboration d'une fiche simple à transmettre aux organismes locaux afin que ceux-ci identifient le nombre de bénévoles et le nombre d'heures investies dans l'organisation.
Il va de soi que cette évaluation sera approximative afin de simplifier la tâche aux répondants.
- 2- Remise de cette fiche à un répondant par association locale afin qu'il puisse la compléter.

- 3- Compilation de ces données.
- 4- Élaboration d'un dossier argumentaire qui pourrait être déposé aux membres du conseil municipal ainsi qu'à la MRC. Le slogan « S'investir dans le loisir public » aurait ainsi toute sa signification.

Loisir et Sport Montérégie pourrait collaborer aux étapes numéros un et quatre.

2- UN ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉVOLES

Les études réalisées auprès des bénévoles démontrent que leurs motivations répondent généralement aux besoins suivants :

- Pouvoir socialiser avec un groupe de personnes avec qui on partage les mêmes intérêts;
- Pouvoir s'actualiser en réalisant des actions en conformité avec ses valeurs.

Compte tenu que le bénévolat demeure un geste volontaire, il est surprenant de constater que les organismes accordent peu d'importance à la satisfaction de ses membres. Pourtant, les entreprises privées accordent de plus en plus d'importance aux relations humaines et à la satisfaction personnelle de leurs membres.

Sans surcharger les organisations locales, il serait intéressant d'introduire cette notion à titre expérimental afin de vérifier les impacts réels d'une telle initiative.

Voici les principales étapes :

- 1- Développer un cadre d'intervention adapté à la réalité des bénévoles en matière de :
 - Stratégie de recrutement des bénévoles
 - Accueil
 - Encadrement
 - Reconnaissance
- 2- Identifier une ou des associations qui désirent expérimenter la formule.
- 3- Effectuer avec cette ou ces associations, un encadrement et un suivi afin :
 - De valider la formule
 - De développer les modifications nécessaires
 - D'évaluer les impacts d'une telle approche
- 4- Produire une instrumentation qui pourrait être « exportée »

Pour les étapes 1-3 et 4, nous pourrions compter sur la collaboration du RABQ et/ou du Laboratoire du loisir et de la vie communautaire.

3- UNE CAMPAGNE NATIONALE

Même si cette proposition n'est pas du ressort local, il paraît impérieux que les ministères concernés par le phénomène du bénévolat agissent afin de promouvoir cette forme d'implication.

Voici, à titre indicatif, quelques ministères qui bénéficient de cet apport dans le développement de leurs champs de juridiction :

- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
- Ministère de la Famille et des Aînés
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Cette campagne se déploierait à l'échelle nationale et aurait pour objectifs :

- de démontrer l'importance de l'action bénévole
- de reconnaître ces acteurs dans le développement de nos communautés
- de lancer un message à la population de respect à leur égard

Cette recommandation d'ordre politique pourrait être portée par la Conférence régionale des élus.

4- UN GUICHET UNIQUE

Le Regroupement des centres d'action bénévole de la Montérégie explore actuellement la possibilité de mettre en place une plate-forme sur internet dans le but de diriger des bénévoles potentiels vers les organismes qui ont des besoins spécifiques.

Mario Chamberland assurera le lien avec Mme Danielle Wolf qui est présidente de ce regroupement.

LES JEUNES

Comme dans les autres caucus de la région, on constate qu'à l'exception des jeunes qui participent à des activités structurées, il est difficile de rejoindre cette catégorie d'âge compte tenu d'une série de facteurs (diversité des besoins, disponibilité, faible collaboration entre les instances, ...).

Compte tenu que l'on doit miser sur la **spontanéité** et que nos structures n'ont pas les moyens de s'investir dans une stratégie d'animation aussi vaste et exigeante, il est convenu d'agir sur le concept de la prise en charge.

Compte tenu que ce concept exige des changements d'attitude, il est suggéré de travailler en amont avec les jeunes de niveau préadolescent.

1- LE CAMP DE JOUR, LE MOYEN PRIVILÉGIÉ

Le camp de jour est identifié comme moyen privilégié pour les raisons suivantes :

- Nous avons un contrôle complet sur ce programme.
- Les contenus des camps de jour bénéficieront de cet apport.
- Les animateurs disposeraient d'outils supplémentaires.
- Ceci ajouterait une plus-value au concept des camps de jour.

L'intervention porterait sur les 3 fonctions suivantes :

La formation

- **DES ANIMATEURS**
Il serait possible d'introduire un volet spécifique à la notion de participation citoyenne dans nos programmes traditionnels.
Ce volet viserait à sensibiliser l'animateur à cette dimension et à lui donner des **outils concrets** pour insérer cette dimension dans ses techniques d'animation.
- **DES COORDONNATEURS**
Cette formation serait plus pointue afin de permettre au coordonnateur d'insérer cette dimension dans sa planification globale.

La programmation

Nous avons traité de deux programmations :

- **PROGRAMMATION RÉGULIÈRE**
Par le jeu, les jeunes seraient invités à identifier des projets à partir de leurs préoccupations et par la suite, à élaborer leur plan d'action au cours de la période estivale. Il serait aussi intéressant d'y introduire des notions en lien avec l'histoire et d'exploration du milieu afin de favoriser le sentiment de fierté et d'appartenance.

- ÉVÈNEMENT

Cette activité pourrait s'adresser à tous les jeunes qui participent au camp de jour de la MRC de Lajemmerais. Il serait alors possible d'offrir une programmation plus étoffée :

- Pièce de théâtre adaptée au concept d'implication citoyenne
- Jeux portant sur la citoyenneté (I.N.M, ...)

-
-

La communication

Il serait aussi pertinent de créer un pont entre les animateurs en utilisant des plates-formes informatiques disponibles (face book, ...) ou en créant un intranet.

Cette initiative qui a pour but de créer une « communauté d'intérêt » aurait pour objectifs :

- de valoriser la fonction d'animateurs de camp de jour
- de permettre aux animateurs de socialiser entre eux
- de s'échanger leurs connaissances et leur expertise
- d'informer les animateurs sur des sujets qui les concernent
- d'insérer un volet référence par rapport à différents services qui s'adressent à eux :
 - formation
 - répertoire des sorties
 - etc.

2- PROGRAMME DE FORMATION EN LEADERSHIP ET ANIMATION JEUNESSE, ... un programme à exploiter

Le programme de formation en leadership et animation a déjà fait ses preuves mais demeure toujours conditionnel à l'implication des milieux municipal et scolaire. Il serait intéressant de mettre en place un partenariat à trois (3) dimensions en y ajoutant un acteur complémentaire (Forum Jeunesse, ...) afin de pérenniser cette initiative.